

# Demande d'examen au cas par cas

## Pour la construction de serres photovoltaïques

### Exploitation Petit-Paradis – 97260 Le Morne-Rouge

Pièces jointes au dossier :

- Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- A 1. Un plan de situation au 1/25 000
- A 2. Localisation cartographique des photographies de la zone d'implantation
- A 3. Un plan de masse du projet
- A 4. Un plan des abords du projet
- A 5. Vue aérienne avec implantation des serres photovoltaïques
- A 6. Etat de boisement du terrain
- A 7. Carte de présence de chlordécone
- A 8. Plan de prévention des risques naturels
- A 9. Description des mesures du projet sous forme de tableau

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>21/07/2022</b>	Dossier complet le : <b>22/07/2022</b>	N° d'enregistrement : <b>D 2022 - 0542</b>

**1. Intitulé du projet**

Projet d'une exploitation agricole sous serres photovoltaïques - Exploitation Petit Paradis

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale **AMARENCO CREOLE ENERGIE**  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Laurent PFLUMIO**  
RCS / SIRET 

8	4	3	2	0	8	1	1	7	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **SAS**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation de serres photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. La surface totale du projet est de moins de 10ha.
Catégorie n°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m².

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à l'implantation de serres et ombrières photovoltaïques sur une exploitation agricole. Ces serres apporteront une protection à l'exploitation tout en produisant de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau public de distribution.  
Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Les moyens seront mis afin de limiter les risques de dégradation de la végétations avoisinantes.  
Le projet prévoit une construction de 2 blocs de serre photovoltaïques et 2 blocs d'abris de culture pour une surface totale bâtie de 29 629 m².  
Les parcelles (M71 et M72) s'étendent sur une surface de 122 347 m². Les terrains sont relativement plats et déjà déboisés. En effet, l'agriculteur travaille déjà sur les terres en question. Il attend de ce projet photovoltaïque :

- Une gestion contrôlée de l'exposition aux rayons de soleil;
- Une amélioration du confort de travail (plus d'ombre, abrité de la pluie) ;
- Une meilleure gestion des apports en eaux via des récupérateurs d'eaux de pluies ;
- une augmentation de la production de culture sous serre et abris

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Martinique et de démontrer que des solutions pertinentes existent pour combiner l'exploitation et la production renouvelable sur un même foncier agricole. Les caractéristiques des structures des serres (dimensionnement, orientation, matériaux) seront déterminées par des entreprises agréées avec des retours d'expériences fiables. Ces serres auront plusieurs vertus, telles que :

- Fournir à l'exploitant des structures solides aux aléas environnementaux recensés sur le département ;
- Protéger les cultures des rayons du soleil, protéger l'exploitation de potentiels nuisibles ;
- Gérer de façon optimale les eaux pluviales de l'exploitation ;
- Améliorer le confort de travail des travailleurs en les mettant à l'abri (soleil, intempéries, ...);
- Permettre à l'agriculteur de diversifier ses cultures ;
- Augmenter la production (de façon raisonnée)

Cette "technique" serait un exemple concret de symbiose entre les productions agricoles et énergétiques.

Le parc photovoltaïque délivrera une puissance d'environ 4.1MWc soit près de 2.17 GWh/an, ce qui équivaut à une alimentation de 493 foyers.

Cela permettra de diminuer la production d'électricité EDF venant de plusieurs groupes électrogènes.

Cette installation permettra de s'approcher un peu plus de la production d'électricité verte sur les îles de la Caraïbes.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux de VRD (fossés et noues de rétention) et terrassements légers
- Montage des structures sur pieux (pas de dallage ni terrassements massifs prévus pour les serres);
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service ;

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.)

Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (air, eau, déchets, bruits, etc.), et améliorer la gestion de chantier.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiée plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurités ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : Pas de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention d'Amarenco Créole Energie sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle.

Exploitation Agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (vanilles, maracudjas, laitues)
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...);
- Obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée ;
- D'augmenter la production et la création d'emploi

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- Cas par Cas (articles 30 et 39)
- Déclaration d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement, alinéa 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total Serres Photovoltaïques :	29 629 m <sup>2</sup> - 4.1 MWc
serres laitues	7 806m <sup>2</sup> - 2340 panneaux
abris vanilles	2 910m <sup>2</sup> - panneaux
abris culture 1	9 313m <sup>2</sup> - panneaux bi-verre
abris culture 2	9 600m <sup>2</sup> - panneaux bi-verre
mono-pente	13°

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Exploitation Petit Paradis  
Route de Champflore  
97 260 MORNE ROUGE

Coordonnée GPS :  
14.755062° / -61.109517

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 14° 45' 18" N Lat. 61° 06' 34" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1.5km à l'est de la ZNIEFF Morne Jacob. Les espèces animales et végétales seront à prendre en compte lors des études. Source : carto.geomartinique.f
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sont incluses en zone de montagne en totalité, les communes de : Fonds-Saint-Denis, Morne-Rouge, Morne-Vert. Le projet ne vise pas à dénaturer ou artificialiser davantage le caractère montagnard de la zone car il sera effectué sur une exploitation avec des serres existantes. Source : legifrance.gouv.fr (l'arrêté du 18 Mars 1975 sur la Délimitation de zones de montagnes en Martinique, Guadeloupe et réunion)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Morne-Rouge est présente dans le PNRM (Parc naturel régional de la Martinique). Celui-ci accompagne les communes dans plusieurs domaines en rapport avec le présent projet tels que : la valorisation des productions du terroir, la préservation des paysages la sensibilisation au respect de l' environnement et à la nécessité d' un comportement éco-citoyen, animation et la promotion du territoire, la protection des terres. Source : www.parcs-naturels-regionaux.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail : Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est à noter par ailleurs que le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des volcans et forêts de la montagne Pelée (à proximité de Morne-Rouge) et des pitons du Nord de la Martinique a été déposé en février 2021, la décision est attendue lors de la 45e session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2022. Source : Martinique la 1ère (Publié le 5-02-21)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Morne-Rouge est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels, par ailleurs, il indique que seul l'aléa inondation et l'aléa sismique ont été évalués sur les parcelles de projet M71 et M72 (voir ANNEXE 8).  Source : pprn972.fr (extrait de PPRN de la commune de Morne-Rouge)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certaines zones du projet présentent une forte teneur en chlordécone. Par ailleurs les cultures ne seront pas contaminées puisque l'absorption du chlordécone se fait en profondeur (les racines telles que les patates peuvent être exposées). Il n'y aura pas de culture de racines sur le présent projet. Source 1 : carto.geomartinique.fr Source 2 : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr voir ANNEXE 7 (carte de présence de la chlordécone)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Observatoire de l'eau de Martinique - carte : " L'eau potable et l'assainissement en Martinique"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des 11 sites inscrits en Martinique n'est présent à Morne-Rouge. Source : DEAL de la Martinique
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Montagne Pelée (Versants Nord-Ouest) fait partie des 4 sites classés de la Martinique, au titre de la loi du 2 mai 1930 (Art.R-340-1 et suivants, du code de l'environnement) Source : Google earth / DEAL Martinique/ INPN

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'incidence notable concernant le prélèvement d'eau, celui-ci ne vise pas à être augmenté ou modifié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet s'insère sur un site fortement anthropisé, sur lequel une activité agricole régulière a lieu (voir ANNEXE 5 : vue aérienne du site et limite des serres proposées). Une demande de l'état de boisement du site a été faite auprès de l'ONF, afin de s'assurer que les serres ne soient pas sur des zones boisées (voir ANNEXE 6 : Carte de l'étude du boisement de l'ONF). Les impacts des serres sur la faune et la flore sont considérés comme très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet et ses alentours sont à vocation agricole. Source : PLU de Morne-Rouge.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole de la zone est préservée dans le cadre du projet et aucun défrichement ne sera prévu.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Martinique, trois établissements sont concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : - le GIE Croix Rivail (commune de Rivière Salée) - la SARA (commune du Lamentin) - Antilles gaz (commune du Lamentin)  Aucun n'est situé à proximité du projet. Source : DEAL de la Martinique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 2 risques naturels : - séisme, niveau : fort; - inondation, niveau : fort (coté Ouest de la parcelle, en dehors de la zone de projet donc il n'y pas d'incidence particulière sur cette dernière). voir ANNEXE 8 : extrait du PPRN de la parcelle M72. Source : pprn972.fr (extrait du PPRN de la commune de Morne-Rouge)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va éviter les déchets plastiques liés à l'exploitation des serres tunnel existantes qui seront remplacées par les serres photovoltaïques.</p> <p>Les déchets de chantier seront gérés de façon durable (charte environnementale de chantier).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact paysager est jugé très faible de par le peu de points de visibilité sur le site depuis les alentours : - les constructions et végétations le long de la RN3 cachent partiellement sa vue - Le site n'est pas visible depuis les axes principaux du bourg  (Voir ANNEXE 2 - Prises de vues).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de modifications positives : amélioration des conditions de travail et de fonctionnement de l'exploitation agricole, une culture diversifiée sera mise en place grâce aux serres photovoltaïques.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Par souci de clareté, l'ANNEXE 9 présente une description détaillée des enjeux environnementaux, des impacts du projet, ainsi que des mesures prévues afin d'éviter, réduire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse (voir annexe 9), les principaux enjeux environnementaux du site sont : l'hydrologie, les risques naturels, l'occupation des sols et la faune. Notons qu'aucun de ces enjeux n'est jugé comme fort. Nous sommes sur un site fortement anthropisé, où le projet est prévu hors zone de boisement et hors zone inondable. Les impacts du projets pour chacun de ces enjeux ont fait l'objet de mesure permettant de limiter l'impact résiduel pour le rendre faible à nul. Parmi ces mesures, on note : la construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique, un mode constructif sur pieux (sans dalle de béton) respectant les normes parasismiques et paracycloniques, le respect du corridor aquatique existant (Rivière Capot à proximité du site), respect des horaires diurnes (trame noire). De plus, le chantier sera réalisé dans le respect d'une charte environnementale qui visera à limiter les nuisances. Le projet peut alors faire objet d'une dispense environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire 1 : Vue aérienne du site avec implantation des serres de projet
Annexe supplémentaire 2 : Etat de boisement des parcelles de projet
Annexe supplémentaire 3 : Carte de l'évaluation de la présence de chlordécone
Annexe supplémentaire 4 : Extrait du PPRN de la parcelle M72
Annexe supplémentaire 5 : Description des mesures du projet sous forme de tableau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

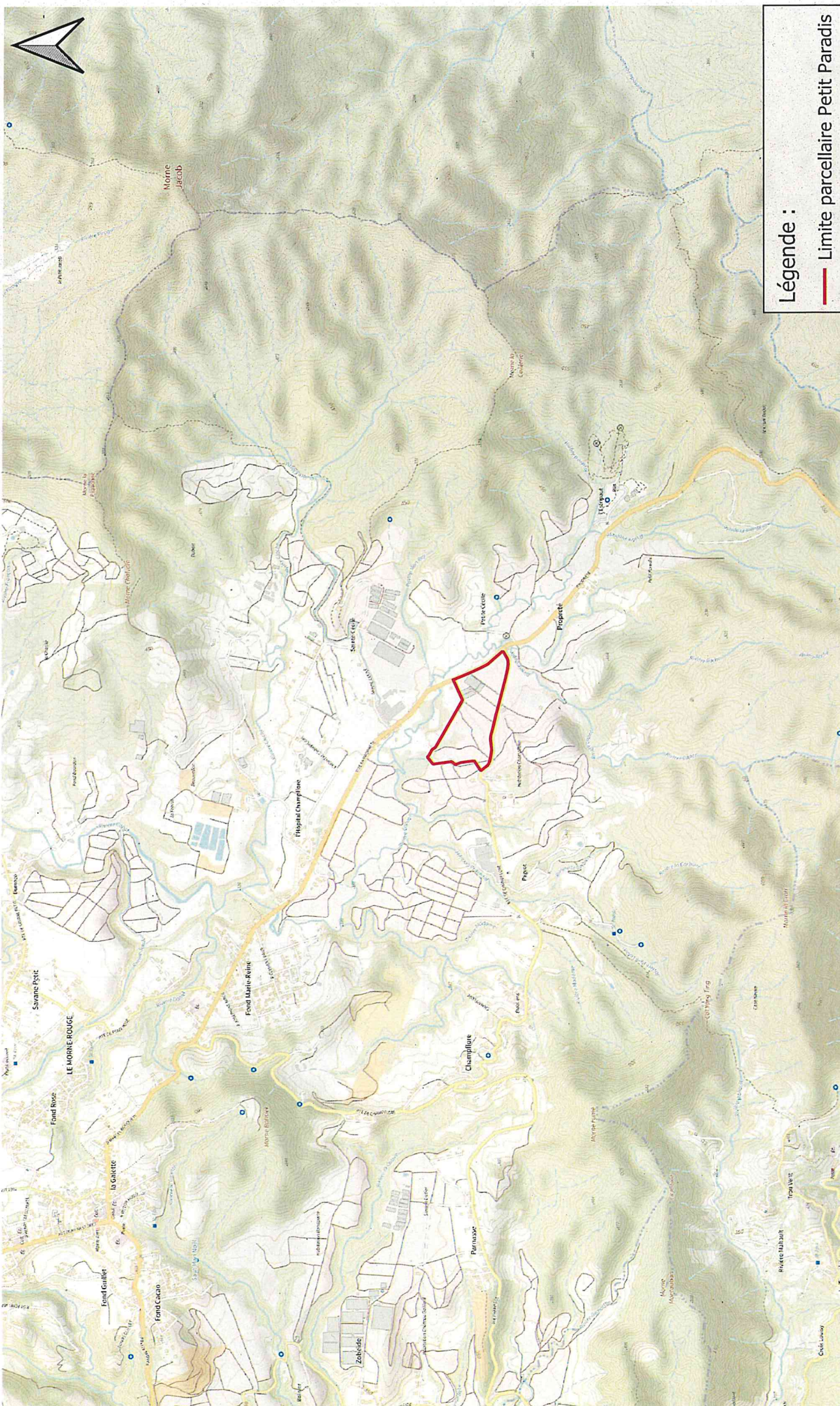


Fait à Petit-Bourg

le, 20 Juin 2022

Signature





**Légende :**  
 — Limite parcellaire Petit Paradis

**FILAO**  
 .....  
 Ingénieurs Conseils  
 info@filaoconseil.fr

Produit par :  
**FILAO INGENIEURS  
 CONSEILS**  
 Date :  
 28-03-2022  
 Dossier :  
 DPPV\_2203\_AMARENCO

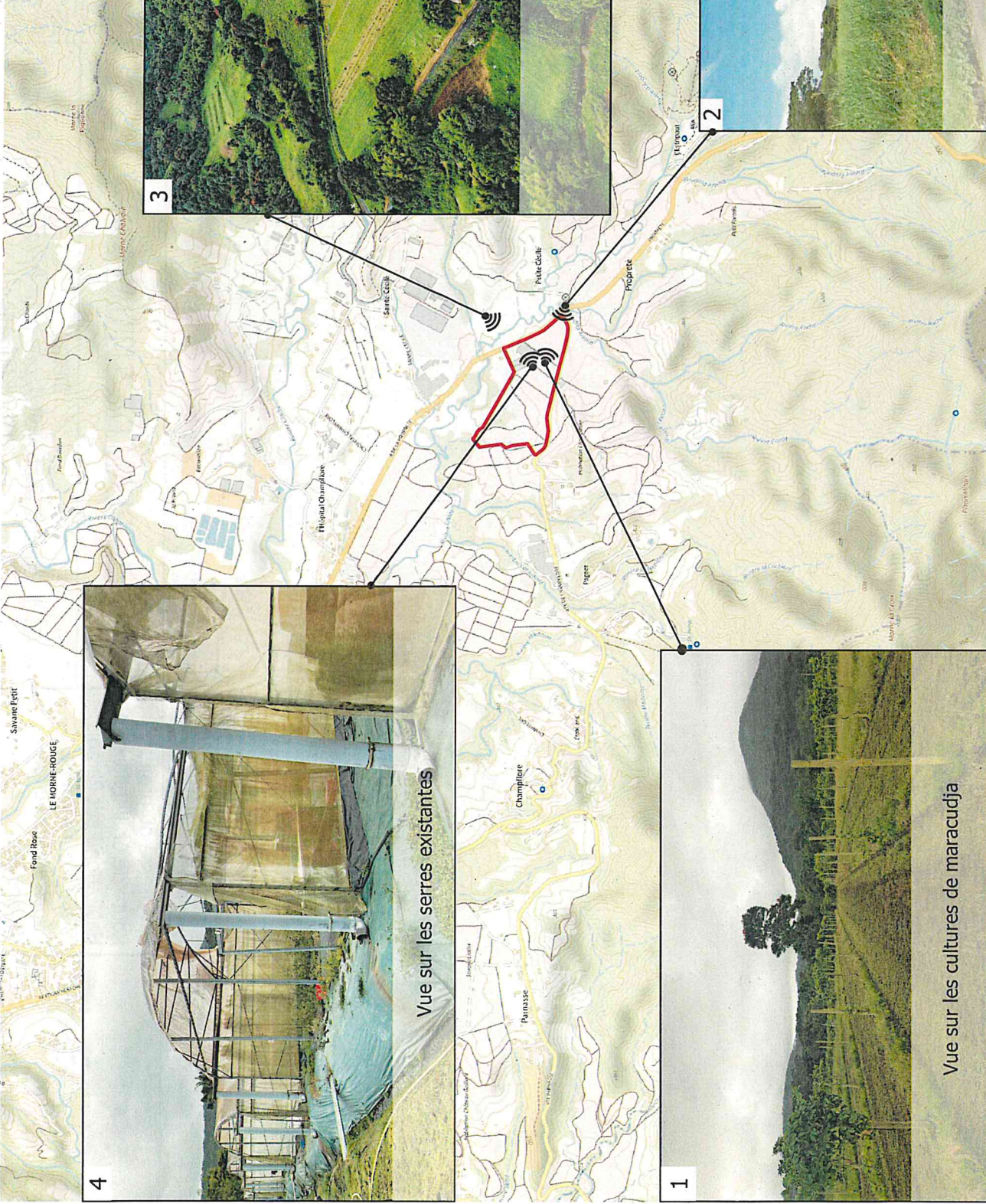
**PLAN DE SITUATION** 1:25 000  
 DPPV  
 Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole  
 Petit Paradis

Adresse du projet :  
 Route de Champflore  
 Habitation Petit Paradis  
 97260 Morne-Rouge  
 Département de la  
 Martinique

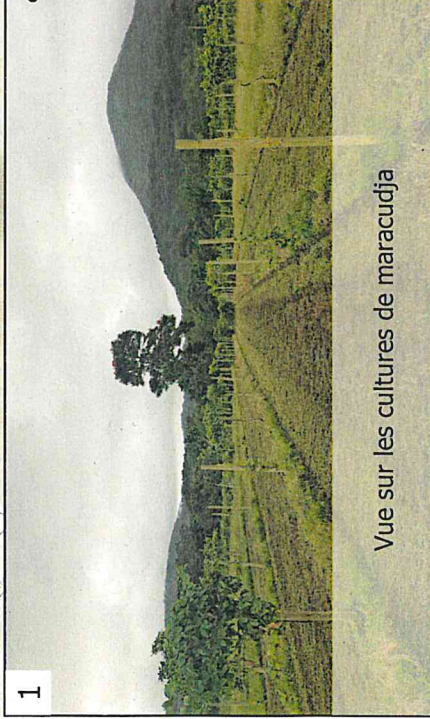
**Légende :**

- Limite parcellaire Petit Paradis
- 📶 Direction de prise de vue

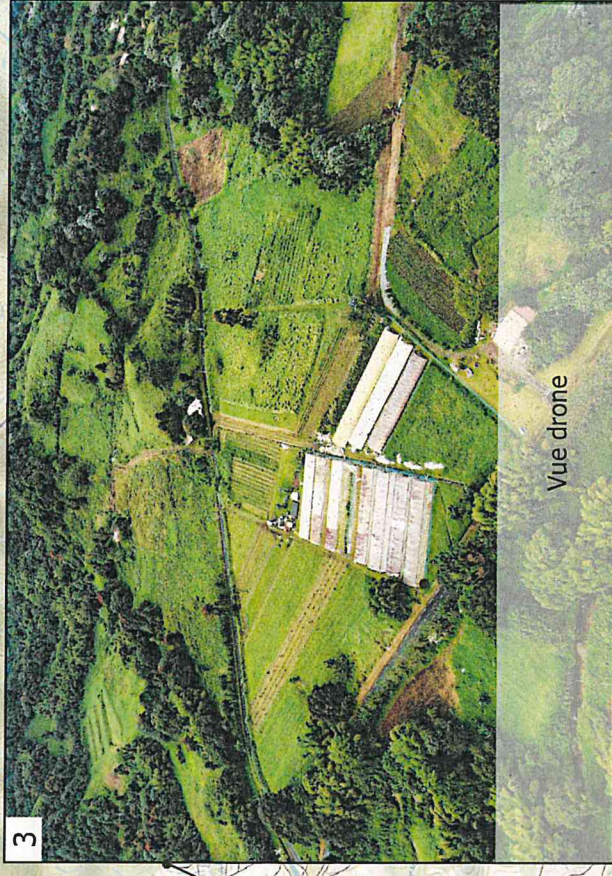
1:25 000



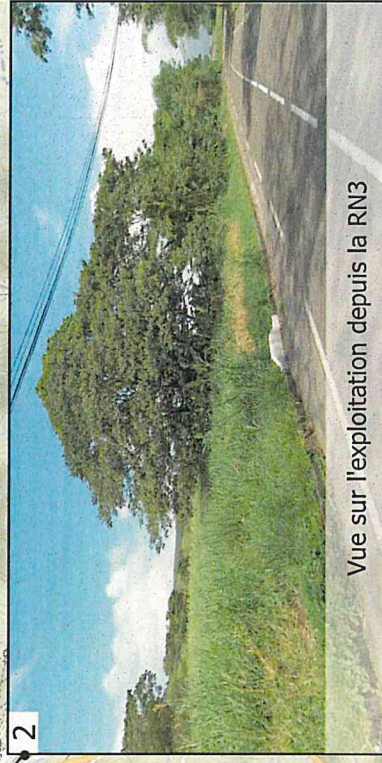
Vue sur les serres existantes





Vue sur les cultures de maracudja

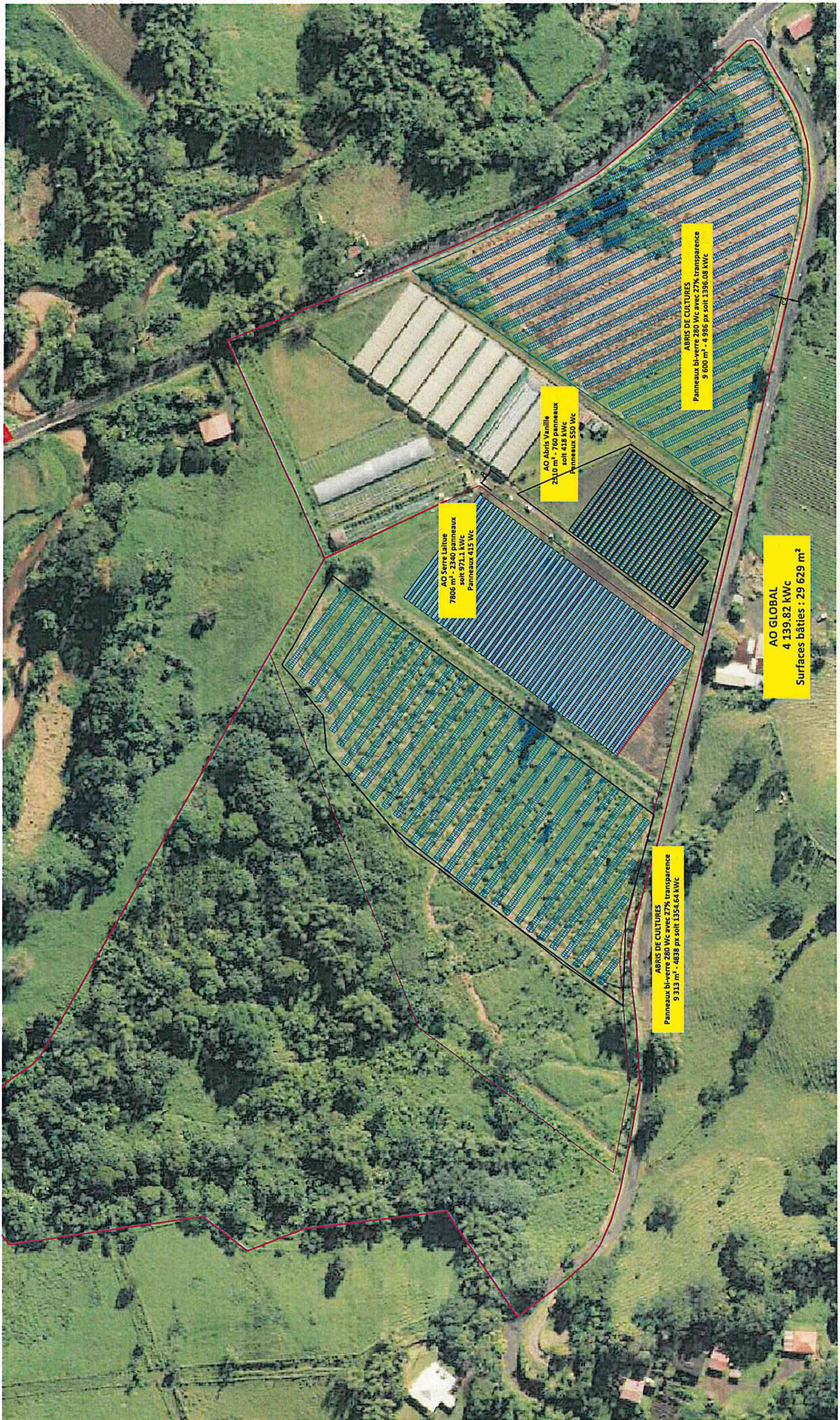


Vue drone



Vue sur l'exploitation depuis la RN3

	<p>Adresse du projet :</p> <p>EARL Petit Paradis Route de Champfleure 97260 Morne-Rouge Département de la Martinique</p>	<p><b>Localisation cartographique des prises de vue</b></p> <p>DPPV</p> <p>Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole Petit Paradis</p>	<p>Produit par : FILAO INGENIEURS CONSEILS</p> <p>Date : 11-05-2022</p> <p>Dossier : DPPV_2203_AMARENCO</p>	 <p>Ingenieurs Conseils info@fiaoconseil.fr</p>
---	--	--	---	--



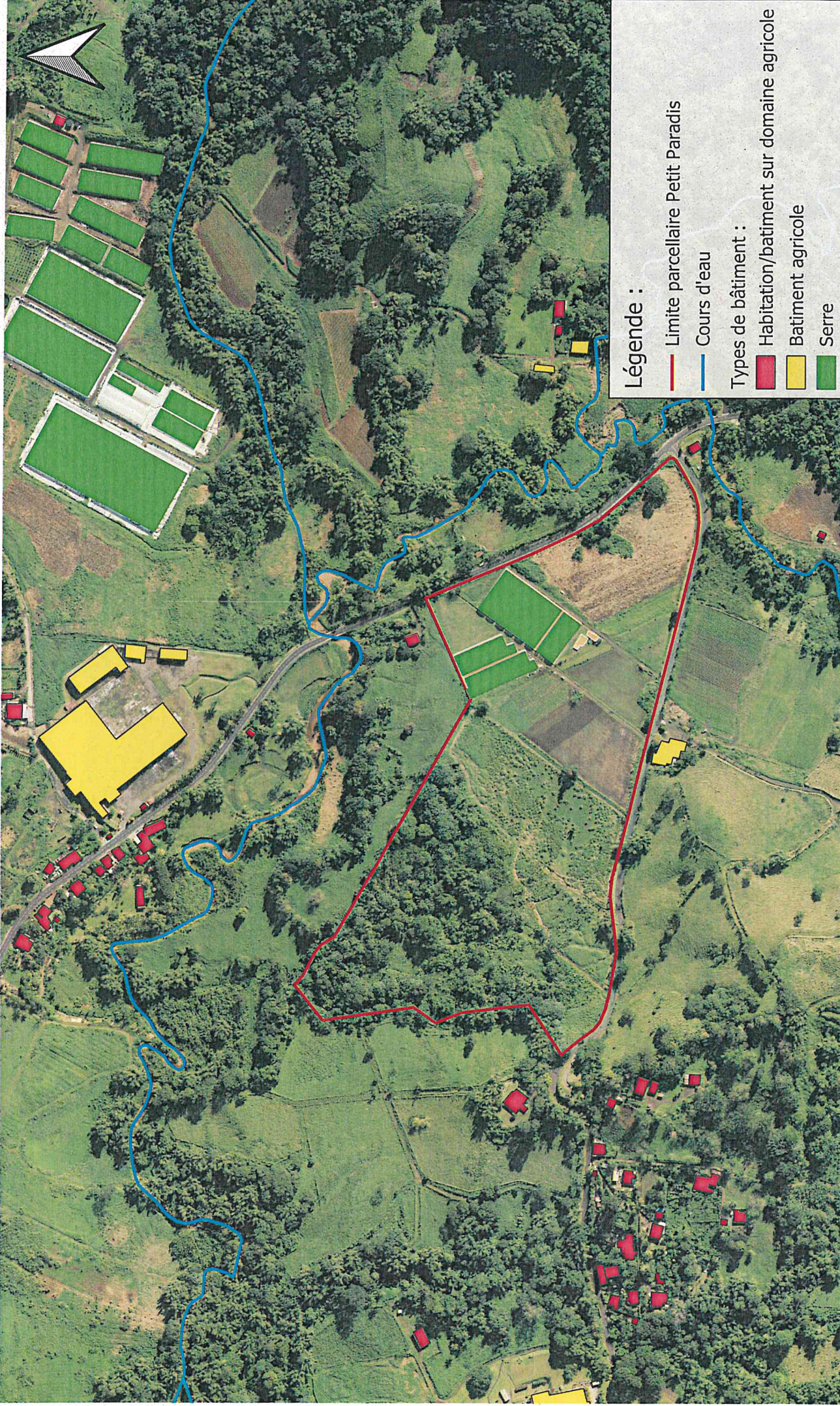
AO Serre Laitue  
706 m<sup>2</sup> - 700 panneaux  
soit 871,1 kWc  
Panneaux 415 Wc

AO Abri Vanille  
240 m<sup>2</sup> - 700 panneaux  
soit 418 kWc  
Panneaux 550 Wc

ABRIS DE CULTURES  
Panneaux bi-verre 280 Wc avec 27% transparence  
9 313 m<sup>2</sup> - 4838 px soit 1354,64 kWc

ABRIS DE CULTURES  
Panneaux bi-verre 280 Wc avec 27% transparence  
9 600 m<sup>2</sup> - 4 986 px soit 1396,08 kWc

AO GLOBAL  
4 139,82 kWc  
Surfaces bâties : 29 629 m<sup>2</sup>



**Légende :**

- Limite parcellaire Petit Paradis
- Cours d'eau
- Types de bâtiment :**
  - Habitation/batiment sur domaine agricole
  - Batiment agricole
  - Serre



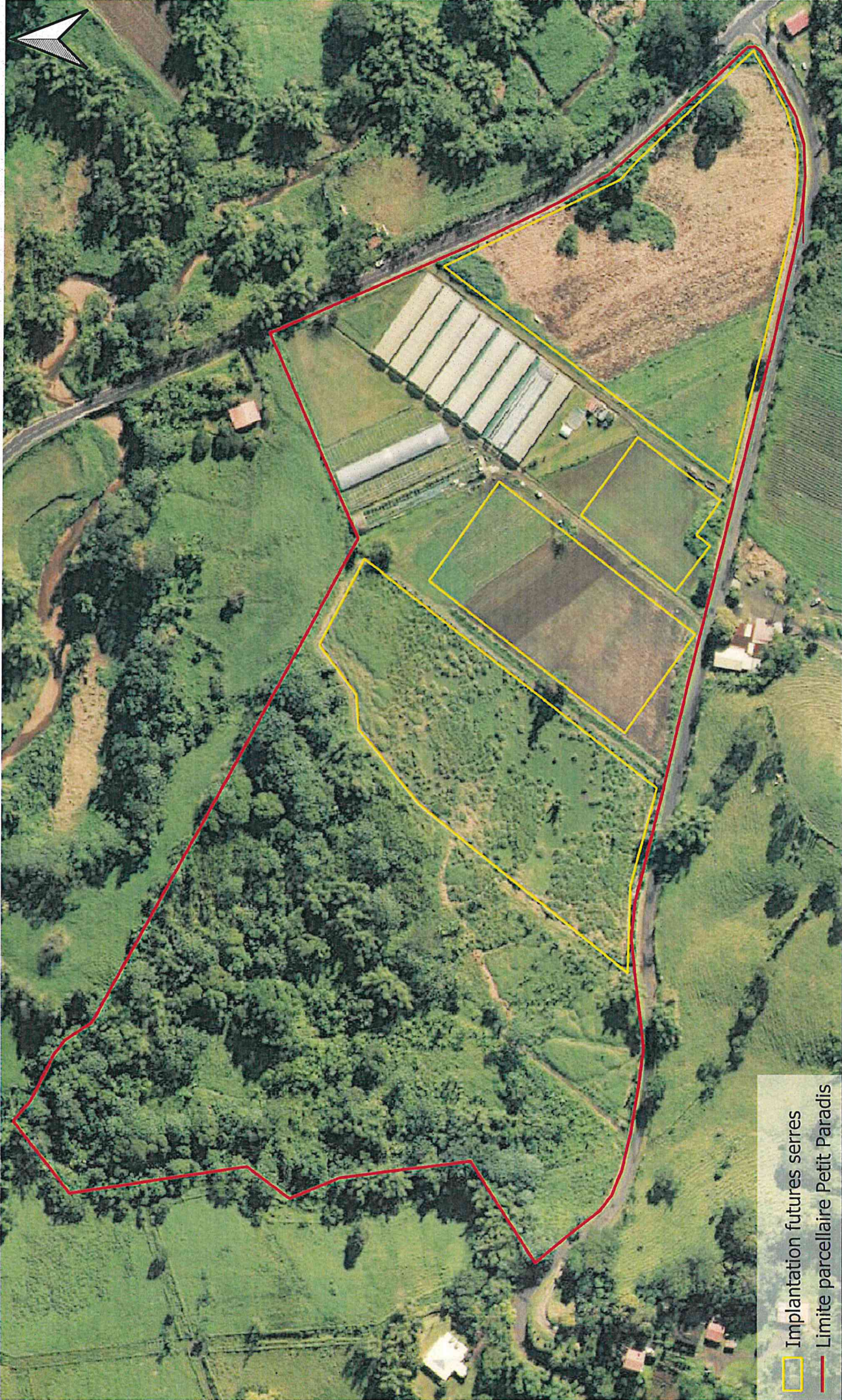
Produit par :  
FILAO INGENIEURS  
CONSEILS  
Date :  
28-03-2022  
Dossier :  
DPPV\_2203\_AMARENCO

**PLAN DES ABORDS**  
1:5 000  
DPPV  
Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole  
Petit Paradis

Adresse du projet :  
Route de Champflore  
Habitation Petit Paradis  
97260 Morne-Rouge  
Département de la  
Martinique

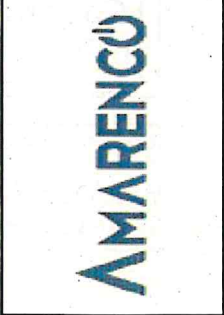






Implantation futures serres  
 Limite parcellaire Petit Paradis

Adresse du projet :  
 Route de champflore  
 Habitation Petit Paradis  
 97260 Morne-Rouge  
 Département de la  
 Martinique



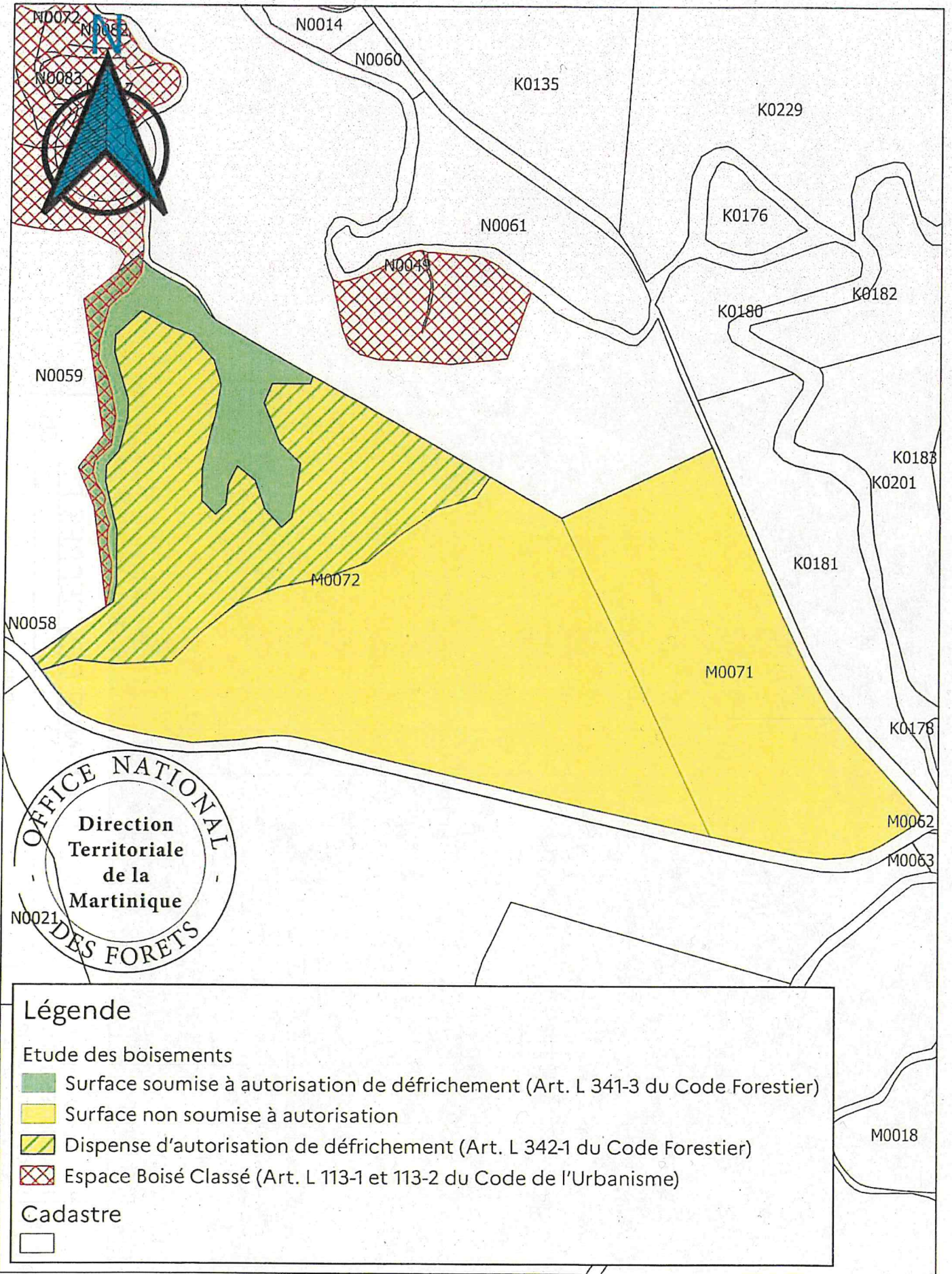
## VUE AERIEENNE DES SERRES PV

1:2 500

DPPV  
 Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation Petit Paradis

Produit par :  
 FILAO INGENIEURS  
 CONSEILS  
 Date :  
 03-06-2022  
 Dossier :  
 DPPV\_2203\_AMARENCO

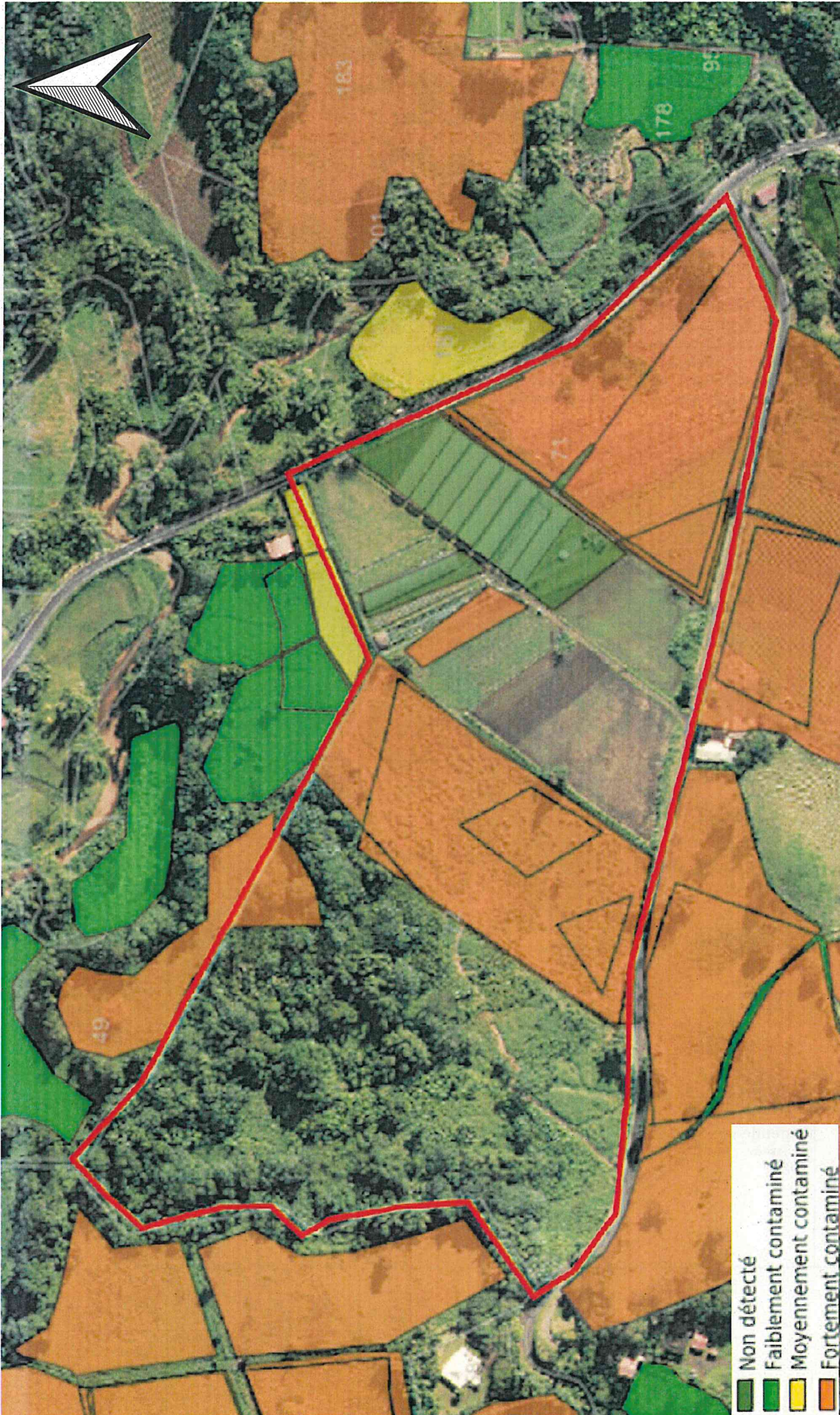
**FILAO**  
 .....  
 Ingénieurs Conseils  
 info@filaconseil.fr




Commentaire :

FILAO INGENIEURS CONSEILS ; dossier VP n° 126/22  
LE MORNE ROUGE Haut Champflore; Parcelles M71-72





- Non détecté
- Faiblement contaminé
- Moyennement contaminé
- Fortement contaminé

	<p>Adresse du projet :</p> <p>Route de Champflore Petit Paradis 97260 Morne-Rouge Département de la Martinique</p>	<p><b>PRESENCE DE CHLORDECONE</b></p> <p>1:4 000</p>	<p>Produit par : FILAO INGENIEURS CONSEILS</p> <p>Date : 03-06-2022</p> <p>Dossier : DPPV_2203_AMARENCO</p>	<p><b>FILAO</b></p> <p>Ingénieurs Conseils info@filaoconseil.fr</p>
---	--	--	---	---

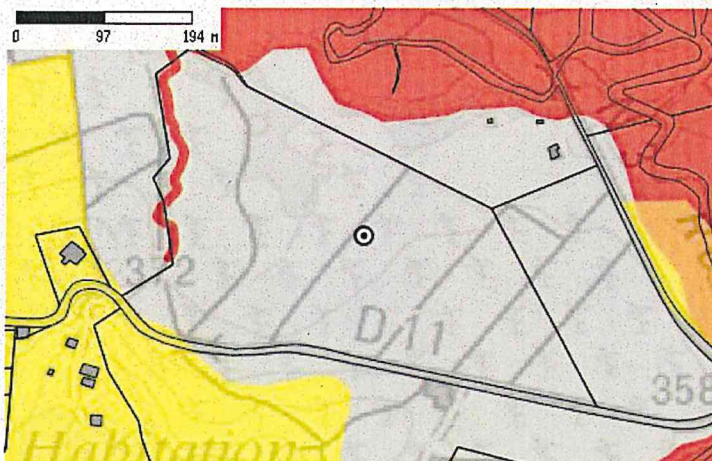
# Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Morne-Rouge**  
Parcelle **M72**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 05/12/2013





C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

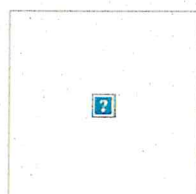
Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage règlementaire	Aléas			
	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain	Liquéfaction
Aléas non évalués	Faïlle	Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
	Tsunami	Houle	Volcanisme	

<b>Aléa Inondation</b> Légende : ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté		<b>Aléa Séisme</b> Légende : ■ Fort	
<b>Aléa Mouvement de terrain</b> Légende : ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié		<b>Aléa Liquéfaction</b> Légende : ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort	
<b>Aléa Faïlle</b> Légende : □ Non active □ Supposée Active □ Reconnue Active		<b>Aléa Érosion</b> Légende : √ Fort √ Majeur	
<b>Aléa Submersion décennale</b> Légende : ■ Moyen ■ Fort		<b>Aléa Submersion centennale</b> Légende : ■ Moyen ■ Fort	

Aléa Tsunami		Aléa Houle	
⊙	Légende :  Fort	⊙	Légende :  Fort  Moyen
Aléa Volcanisme			
⊙	Légende :  Fort		



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - [www.pprn972.com](http://www.pprn972.com). Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Milieu physique							
Topographie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site est relativement plat</li> </ul>	Nul	Modifications topographiques de faible ampleur et emprise	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation						Nul
Contexte géologique et eaux souterraines	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anté-site péleénne : ponce</li> <li>Pas de modification sur les eaux souterraines</li> </ul>	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>	Faible
	Travaux						Faible
Pédologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sol andosol sur ponce et cendre</li> </ul>	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>	Faible
	Travaux						Faible
Hydrologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un tronçon hydrographique sur le côté Ouest de la parcelle de projet IM71 (non concerné par le présent projet), rejoignant la rivière Capot vers le Nord</li> <li>Site implanté sur un bassin versant de plus d'1 ha</li> </ul>	Moyen	Pas d'intervention sur ce tronçon Création de surfaces imperméables (toits des serres) augmentant le débit de fuite	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique (dossier loi sur l'eau)</li> </ul>	Faible
	Exploitation						Faible
Ressource en eau	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'eau potable est prélevée dans la rivière Capot à proximité de l'exploitation, par ailleurs, celle-ci n'est pas alimentée en eau potable puisqu'il s'agit d'une zone agricole</li> <li>Site en dehors du périmètre de protection de captage d'eau potable</li> <li>Présent dans la zone d'unité de distribution de l'eau potable</li> </ul>	Nul	Risque de pollution accidentelle liée aux travaux	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>	Faible
	Exploitation						Faible
Qualité de l'air	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de l'air dans la zone d'étude est globalement bonne.</li> </ul>	Faible	Conformité aux normes en vigueur et aux critères nationaux de qualité de l'air	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des poussières et des polluants de l'air (charte environnementale de chantier)</li> </ul>	Faible
	Exploitation						Faible
Climat	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site ventilé avec un régime d'alizés de l'Est-Sud-Est prédominant</li> <li>Climat tropical avec des précipitations annuelles relativement faibles à l'échelle de la Martinique (sur la commune de Morne-Rouge en 2021, la précipitation annuelle était de 3786 mm)</li> </ul>	Faible	Pas de modification climatique directe, mais réduction des émissions de CO2 par l'apport d'énergie renouvelable en remplacement d'énergie fossile dans le réseau.	Positif (faible)	Sans objet	Positif (faible)
	Exploitation						Positif (faible)

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Risques naturels	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aléa cyclonique fort (toute la Martinique) et l'aléa sismique fort sont à prendre en compte.</li> <li>L'aléa inondation est évalué comme fort au niveau de tronçon hydrographique (côté ouest, parcelle M72)</li> <li>Projet hors zone d'inondation</li> </ul>	Moyen	Travaux hors période cyclonique	Faible		Faible
	Exploitation			Les nouvelles serres respectent des prescriptions parasismiques et para cycloniques, ce qui n'était pas le cas pour les serres tunnel en place	Positif (faible)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction selon les normes parasismiques et paracycloniques</li> </ul>	Positif (faible)
Milieu naturel							
Zones naturelles remarquables	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se trouve en dehors de toute zone naturelle remarquable.</li> </ul>	Nul	Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Trame Verte et Bleue	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La rivière Capot se présente comme étant un corridor aquatique</li> <li>On note la présence de ZNIEFF à quelques kilomètres de la zone de projet faisant office de trame verte.</li> </ul>	Faible	Pas de modification liée à la rivière à proximité des parcelles de projet	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des saisons et horaires diurnes</li> <li>Préservation de la ravine</li> </ul>	Faible
	Exploitation						
Trame noire	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site en activité la journée</li> </ul>	Nul	Absence d'éclairage nocturne	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Zones humides	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un tronçon hydrographique relié à la rivière Capot</li> </ul>	Faible	Aucune zone humide concernée car le projet sera implanté à plus de 200m de cette dernière	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de nouveau rejet dans le milieu naturel</li> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> <li>Gestion des eaux pluviales</li> </ul>	Nul
	Exploitation						
Flore et habitats	Travaux	Le secteur est très anthropisé. L'agriculteur occupe une grande partie de ses terres.	Faible	Implantation sur des zones déjà exploitées, et considérées comme non boisées par l'ONF	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des saisons et horaires diurnes</li> </ul>	Faible
	Exploitation	Aucun défrichage n'est prévu pour l'implantation du projet					
Faune	Travaux	On note la présence d'une ZNIEFF à proximité de l'exploitation (Morne Jacob) où mammifères, reptiles et oiseaux peuvent y habiter. Mais le site est fortement anthropisé, les zones d'implantation sont déjà pour une activité agricole.	Moyen	Dérangement de la faune adjacente	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des saisons et horaires diurnes</li> </ul>	Faible
	Exploitation			Préservation des habitats les plus favorables		Sans objet	
Paysage et patrimoine							

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Paysage	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage est fortement marqué par l'activité agricole</li> </ul>	Faible	Visibilité partielle du site uniquement depuis la RN3	Faible	- Préservation du caractère agricole du site	Négligeable
	Exploitation						
Patrimoine archéologique, historique et culturel	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet se situe en dehors du périmètre de protection des monuments historiques du Morne-Rouge.</li> <li>Le site n'est pas concerné par le zonage archéologique.</li> </ul>	Négligeable	Absence d'enjeu patrimonial, archéologique, historique ou culturel	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Milieu humain							
Démographie, contexte économique et emploi	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une zone très peu habitée (site à vocation agricole)</li> </ul>	Faible	Impact positif sur l'emploi, sur l'économie locale et sur la production de vanille	Positif	Sans objet	Positif
	Exploitation						
Occupation des sols	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation dans un secteur agricole, avec quelques prairies, plantations diverses, bâtiments agricoles</li> </ul>	Moyen	Absence de suppression de zone agricole. Le projet n'est pas susceptible de modifier l'occupation du sol sur les parcelles adjacentes.	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Infrastructures de transport et circulations	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation agricole est desservie par la RN3</li> <li>L'accès au site de projet se fait par la route de champlore (route secondaire)</li> </ul>	Faible	Augmentation des nuisances liées au passage des engins de chantier et des camions transportant du matériel	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de chantier vert</li> <li>Organisation de la circulation</li> <li>Information de la population</li> </ul>	Faible



Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Réseaux	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation agricole est desservie par la RN3</li> <li>L'accès au site de projet se fait par la route de champlore (route secondaire)</li> </ul>	Nul	L'augmentation de production n'impliquera quasiment pas de transports supplémentaires	Nul	Sans objet	Nul
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau potable mais en eau agricole</li> </ul>	Faible	Risque de d'endommagement accidentel des réseaux existants	Faible	- Charte de chantier vert	Négligeable
Tourisme et loisirs	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation de Petit Paradis ne présente pas d'activité touristique</li> <li>Pas d'activité touristique à proximité immédiate de l'exploitation</li> </ul>	Faible	Nul	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation			Sans objet		Sans objet	
Énergie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Source d'énergie : électricité</li> </ul>	Faible	Consommation de carburant et électricité en phase de travaux	Faible	- Charte environnementale de chantier	Faible
	Exploitation			Création d'énergie grâce à l'implantation des serres photovoltaïques (génération de 4.1Mw/c, ce qui équivaut à une alimentation de 491 foyers)	Positif	Sans objet	Positif
Ambiance sonore	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'émission sonore significative sur l'exploitation de Petit Paradis</li> </ul>	Faible	Nuisances sonores liées à l'intervention et la circulation pour la mise en place des serres photovoltaïques	Moyen	- Charte environnementale de chantier - Information des riverains	Faible
	Exploitation			Pas de modification	Nul	Sans objet	Nul
Ambiance olfactive	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se situe en zone agricole ou très peu d'habitation sont à proximité. Il n'y a pas de gêne olfactive notable.</li> </ul>	Nul	Pas de nuisance olfactive	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation						
Pollution	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de pollution importante connue</li> </ul>	Faible	Risque de pollution des sols, eau, air, quasiment absent	Négligeable	- Gestion des déchets	Négligeable

**Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge**

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
	Exploitation			Aucune interaction avec les pollutions éventuellement présentes	Nul	Sans objet	Nul
Déchets	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce sont principalement des déchets verts et plastique (serres) qui sont produits sur l'exploitation (liés à l'entretien du site)</li> </ul>	Faible	<p>Déchets de démantèlement des serres tunnels existantes (bâches plastiques, structures et autres matériels non nécessaires pour l'implantation des nouvelles serres)</p> <p>Grâce aux serres photovoltaïques, les bâches plastiques ne seront plus utilisées (gains de temps et d'argent)</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets (charte environnementale de chantier)</li> </ul>	Faible
	Exploitation						
Risques technologiques	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site de projet n'est pas concerné par un PPRT.</li> </ul>	Nul	Éloignement des usines classées SEVESO	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						